

## **Compte rendu de la séance du 12 avril 2019**

Président :  
Véronique PAQUOT

Secrétaire(s) de la séance:  
Christophe FRENOT

Présents :  
Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Madame Corinne VALENTIN, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Gaël DUVIC, Monsieur Christophe NOIROT

Excusés :

Absents :

*Représentés :*  
Madame Audrey MOUGENOT, Monsieur Denis SERRIERE

### **Ordre du jour:**

1. Vote des budget primitifs : commune et lotissement
2. Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2019-2024
8. Informations diverses
9. Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote des taxes ( DE 2019 020)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 voix abstention, ne modifie pas les taux des taxes locales.

Taux applicable en 2019 :

Taux de taxe d'habitation :	<b>14.02 %</b>
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	<b>20.07 %</b>
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	<b>44.86 %</b>

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 12 Avril 2019

### Attribution des subventions communales ( DE 2019 021)

Madame le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant des subventions communales à verser pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

Clique de RAON L'ETAPE	60.00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers THIAVILLE	100.00€
Coopérative école de THIAVILLE	150.00€
Divers	650.00€

**Montant total de 960.00€**

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 12 avril 2019

### Vote du budget primitif - lotissement ( DE 2019 022)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Lachapelle,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 355 244.70 Euros**

**En dépenses à la somme de : 355 244.70 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	56 704.35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 918.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 622.35</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	70 546.89
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 459.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 616.46
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>177 622.35</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 459.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	117 163.35
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>177 622.35</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	56 704.35
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 918.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>177 622.35</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

**Vote du budget primitif - lachapelle ( DE 2019 023)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Lachapelle,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 484 843.71 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 296 150.82 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	70 368.21
012	Charges de personnel, frais assimilés	56 950.00
014	Atténuations de produits	6 165.00
65	Autres charges de gestion courante	47 182.00
66	Charges financières	6 645.98
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	8 441.08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>201 152.27</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	14 150.00
73	Impôts et taxes	107 827.00
74	Dotations et participations	45 834.00
75	Autres produits de gestion courante	5 600.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	216 434.16

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>389 845.16</b>
---	-------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	58 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 116.47
16	Emprunts et dettes assimilées	15 037.54
041	Opérations patrimoniales	5 584.30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	15 260.24
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>94 998.55</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	34 458.81
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 065.06
165	Dépôts et cautionnements reçus	465.00
27	Autres immobilisations financières	5 584.30
021	Virement de la section de fonctionnement	8 441.08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400.00
041	Opérations patrimoniales	5 584.30
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>94 998.55</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - eau lachapelle - annule et remplace la délibération n° 19 du 29/03/2019 ( DE 2019 024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune de Lachapelle,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Lachapelle pour l'année 2019 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de :                    64 688.33 Euros**

**En dépenses à la somme de :                42 115.61 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 850.00
014	Atténuations de produits	4 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 600.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	2 839.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 437.64
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 726.83</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	22 417.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 882.55
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>47 299.55</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	13 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 388.78
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 388.78</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 723.17

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 388.78
021	Virement de la section de fonctionnement	2 839.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 437.64
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 388.78</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à LACHAPELLE, les jour, mois et an que dessus.